



**Afin d'apporter un soutien à la population en cas de fortes chaleurs, la Commune et le CPAS mettent en place un « plan canicule ».**

**Pour bénéficier d'une aide quotidienne ou si vous connaissez des personnes seules et isolées, nous vous proposons de transmettre vos (leurs) coordonnées à la commune (081/85.54.80) ou au CPAS (081/85.57.32).**

**Ainsi, tous les jours de canicule, les pompiers prendront contact avec les personnes inscrites afin de s'assurer de leur bien-être et de leur sécurité.**

**⊗ A NE PAS FAIRE**

- ◇ s' exposer au soleil ;
- ◇ effectuer des efforts physiques entre 11h et 20h ;
- ◇ consommer des boissons alcoolisées ou sucrées ;
- ◇ laisser des personnes ou animaux dans un véhicule.

**☺ A FAIRE**

- ◇ boire régulièrement de l' eau minérale ;
- ◇ consulter son médecin traitant à propos de son traitement ;
- ◇ porter des vêtements amples et légers ;
- ◇ fermer les volets, tentures et rideaux ;
- ◇ provoquer des courants d' air ;
- ◇ privilégier les espaces climatisés ou ombragés ;

**En cas de  
malaise,  
d'urgence,  
appelez le 112**

**La Présidente du CPAS,  
Marie-France Léonard**

**Le Bourgmestre,  
Thomas Courtois**